



08
nov.

📍 Ville

Circulation interdite - centre ville - Course Veni Vici

le samedi 8 novembre entre 16h et 21h

📌 Consequences: Déviation obligatoire pour les poids lourds
Déviation pour les véhicules légers

⚠️ Rues concernées: 30700 - Uzès

Une déviation sera mise en place par les services techniques de la ville pour les véhicules légers :

➤ **Via la rue du Collège** qui sera mise en sens unique dans le sens Bd Charles Gide, Place Adolphe Bosc, à l'exception des titulaires d'abonnement au Parking Gide.

➤ **Via l'Avenue George Pompidou, Avenue Chauvin, Avenue des Cévennes et liaison inter-quartier.**

Une déviation sera mise en place par les services techniques de la ville pour les véhicules supérieurs à 3.5 tonnes :

➤ **Via le Carrefour des Fouzes, CD5, 23 D979** (Route de Saint Quentin-Saint Ambroix) dans le sens Bagnols sur Cèze- Uzès

➤ **Via la liaison entre le rond-point de la route d'Alès et le rond-point de Mayac**, dans le sens Uzès – Saint Ambroix

Les véhicules des forces de police, des services de secours et de la commune ne sont pas soumis à cette interdiction.

Ci-joint le plan de déviation.

- © [OpenStreetMap](#) contributors



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)